

Le Maroc dans une dangereuse impasse

Analyse

CHARLOTTE BOZONNET

Le Monde Afrique

Son arrivée sur le trône en 1999 avait fait naître un immense espoir d'ouverture. Avec Mohammed VI, 36 ans, le Maroc allait entrer dans la modernité, en finir avec les sombres pratiques du règne de son père, Hassan II, dont les dernières années avaient déjà montré des signes de libéralisation. Le bouillonnement de la presse, l'alternance politique sonnaient comme la promesse d'une ère nouvelle que le fils, « roi des pauvres », n'allait pas manquer d'incarner. Las, à la veille du 20^e anniversaire de cette intronisation, les récentes condamnations dans le procès du Rif apparaissent comme un triste pas en arrière. « Retour aux années de plomb », « une erreur historique », n'ont pas hésité à commenter des journalistes après le verdict rendu dans la nuit du 26 au 27 juin par la chambre criminelle de la cour d'appel de Casablanca : quelque 300 années de prison cumulées pour les 53 « enfants du Rif » considérés comme les meneurs du Hirak, ce mouvement de contestation sociale qui a agité le Maroc en 2016-2017. Nasser Zefzafi, 40 ans, figure du mouvement, a été condamné à vingt ans ferme, comme trois de ses camarades. Les autres prévenus, d'un à quinze ans. Doit-on s'en étonner ?

Ces dernières années, tous les mouvements sociaux ont été réprimés. Plus ou moins durement, avec des techniques différentes, mais toujours avec la volonté de faire taire la critique. En 2011, face aux revendications du « printemps marocain », le roi avait octroyé une réforme de la Constitution et convoqué des législatives anticipées. Mais, dans les mois qui suivirent, le pouvoir s'attachait à neutraliser le noyau de militants à l'origine de la contestation, appelé « mouvement

du 20 février », et constitué notamment de jeunes laïcs. Après diverses condamnations, la majorité d'entre eux jetèrent l'éponge.

Les années suivantes furent marquées par des reculs successifs. On visa les ONG, comme l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH), dont l'indépendance et le réseau local pouvaient constituer un contre-pouvoir. Interdiction de manifester, impossibilité d'organiser réunions et formations, blocage des procédures d'enregistrement administratives : les entraves sont de toutes sortes. Dans la presse, les voix les plus critiques qui n'avaient pas pris le chemin de l'exil ont été mises sous pression. En 2013, Ali Anouzla, directeur du site d'information *Lakome*, était incarcéré et poursuivi pour « apologie du terrorisme » après avoir publié un lien renvoyant vers le site du quotidien espagnol *El País*, qui menait lui-même vers une vidéo de propagande d'Al-Qaïda menaçant le Maroc.

Et que dire du sort réservé à Maati Monjib, historien respecté et militant des droits humains, poursuivi, avec d'autres, depuis 2014

pour « atteinte à la sécurité de l'Etat ». « Le 28 mars 2018, la justice marocaine a reporté pour la dixième fois consécutive leur procès », écrivait la FIDH (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme) dans un communiqué dénonçant un « harcèlement judiciaire en raison de leurs activités en faveur de la liberté d'expression ».

NOUVEAUX MODES D'ACTION

Dans le cas du Rif, avant même la condamnation des « 53 », des centaines de jeunes avaient été arrêtés à Al-Hoceïma, épice centre de la révolte, et dans les localités voisines. Tous pour avoir réclamé un plus juste développement de cette région enclavée. En janvier, à Jerada, ville minière sinistrée de l'est, les manifestations pour l'emploi se conclurent aussi par des arrestations. Le pouvoir marocain n'est jamais parvenu à répondre aux demandes de démocratie et de justice sociale, individuelles ou collectives, autrement que par une approche sécuritaire. Le récent boycott popu-

laire l'a démontré. Lancé fin avril sur les réseaux sociaux, cet appel à ne plus acheter les produits de trois grandes marques de consommation courante pour protester contre la cherté de la vie s'est répandu comme une trainée de poudre. Pour exprimer leurs revendications, les Marocains sont prêts à inventer de nouveaux modes d'action.

L'approche répressive de Rabat est difficilement compréhensible au moment où le Maroc s'efforce d'apparaître comme un exemple de stabilité, d'ouverture et de développe-

ment dans une région troublée. Incapacité du système à sortir d'un logiciel sécuritaire qui a été la norme pendant des décennies ? Refus d'une minorité de perdre la moindre parcelle de pouvoir ? Cynisme de dirigeants qui n'ont jamais eu l'intention d'aller au-delà des discours ? Ce choix n'est pas à somme nulle pour le royaume. D'abord en termes politiques. « Qui prendra désormais le Maroc au sérieux à l'international quand nous irons leur raconter la légende des avancées indéniées en matière des droits humains », interrogeait le journaliste Abdellah Tourabi.

Dans le Rif, ce nord aux relations si mouvementées avec le pouvoir central, le signal est désastreux. Mohammed VI avait pourtant mis beaucoup d'énergie à se réconcilier avec une région clouée au pilori par son père : un voyage royal dès octobre 1999, des investissements importants. Beaucoup avait été fait pour convaincre les Rifains qu'ils faisaient désormais partie du royaume. La jeune génération d'Al-Hoceïma vient de voir sa ville quadrillée par les forces de l'ordre, réduite au silence ; ses voisins, cousins et amis condamnés ou malmenés pour être sortis manifester. Des récits qui appartenaient au passé.

La sévérité du verdict met à mal la confiance, déjà abimée, entre les citoyens marocains, leurs dirigeants et leurs institutions. Si le Hirak était loin de faire l'unanimité parmi la population marocaine, l'énoncé des peines contre les « 53 » a suscité des flots de réactions d'incompréhension et d'indignation sur les réseaux sociaux. ■